

Eldorado Nucléaire Limitée

Je peux dire que je sympathise avec le député de Glegg—Prescott—Russell et qu'il est regrettable que les renseignements aient été remis à quelqu'un d'autre, plutôt qu'à lui qui les avait demandés. Je comprends cependant ce qui s'est passé et je répète que je ne vois pas là une question de privilège. Je remercie tous les députés de leurs interventions.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)) propose: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que j'amorce aujourd'hui la discussion du projet de loi C-121 concernant la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée. Comme tous les députés le savent maintenant, le gouvernement fédéral et le gouvernement de Saskatchewan se sont entendus le 22 février 1988 sur la fusion et la privatisation d'Eldorado Nucléaire et de Saskatchewan Mining Development Corporation. Le projet de loi en discussion autorise le gouvernement fédéral à exécuter les engagements pris dans le cadre de cet accord.

Il s'agit d'un projet de loi relativement simple, mais qui représente un important pas en avant pour les sociétés concernées ainsi que pour la province de Saskatchewan et pour tous les Canadiens. Il marque en outre un autre jalon dans les efforts très réussis entrepris par notre gouvernement pour offrir au secteur public de nouvelles possibilités de croissance et de bonne gestion, ce qui vaut bien sûr aussi bien pour les ministères que pour les sociétés de la Couronne.

[Français]

La décision de privatiser une société d'État ne se prend jamais à la légère. Premièrement, il s'agit d'un processus complexe. Nous devons nous assurer que la société en question ne sert plus à desservir un des objectifs publics ne pouvant être atteint qu'à condition que le gouvernement en demeure le propriétaire. En deuxième lieu, nous croyons que les sociétés privatisées doivent avoir les conditions requises pour être viables après la privatisation, profiter pleinement du passage de la propriété publique à la propriété privée et assurer l'éventualité de nouvelles possibilités pour l'entreprise comme pour ses employés.

Troisièmement, nous croyons que le processus même de la privatisation doit respecter l'ensemble des intérêts reliés directement ou indirectement à la société d'État en question et à ses activités. Je pense ici aux intérêts des employés, à la sécurité

du public et au droit qu'ont eus les contribuables canadiens de voir leurs intérêts financiers protégés.

Madame la Présidente, le projet de loi que nous discutons présentement permettra l'union des forces en présence et créera une synergie qui non seulement protégera et enrichira ces intérêts tout au long des prochaines décennies.

[Traduction]

Sur la question de savoir s'il était nécessaire qu'Eldorado demeure société publique, la décision a été plutôt facile à prendre. Il est clair que dans le cas d'Eldorado il n'était pas nécessaire que cette société appartienne à l'État pour que celui-ci puisse réaliser les objectifs d'intérêt public, ce qui est vrai depuis des années.

Les députés d'opposition qui appuyaient le gouvernement précédent seront d'accord sur cette décision, parce qu'elle avait été prise avant même notre arrivée au pouvoir. En 1983, le gouvernement libéral a transféré les actions d'Eldorado Nucléaire à la Corporation de développement des investissements du Canada, et le ministre responsable de la CDIC avait par la suite déclaré au Sénat qu'il ne voyait pas pourquoi le gouvernement du Canada aurait besoin de conserver dans les années 80 un investissement dans l'industrie de l'uranium. Je suis sûre que tous les députés de la loyale opposition de Sa Majesté qui sont en face appuieront sans réserve les principes du projet de loi à l'étude.

Avant que notre gouvernement ne conclue un accord avec le gouvernement de la Saskatchewan, nous avons examiné, de concert avec la CDIC et ses conseillers financiers, diverses stratégies de privatisation. La fusion d'Eldorado et de la SMDC et la privatisation subséquente de la nouvelle société, voilà la stratégie qui contribuera le plus à son essor et à ses débouchés futurs, qui constituent le principal objectif de cet exercice.

Eldorado Nucléaire Limitée existe depuis 61 ans. C'est le plus ancien producteur d'uranium au monde. C'est une exploitation de calibre mondial et un fournisseur fiable qui compte de nombreux clients autant au pays qu'à l'étranger. La société Eldorado est aussi le seul producteur intégré au Canada, ce qui signifie qu'elle peut traiter le minerai d'uranium pour créer des produits destinés non seulement aux réacteurs canadiens pour répondre aux besoins énergétiques canadiens mais aussi à l'exportation pour satisfaire les besoins énergétiques d'autres pays. Eldorado exploite des usines modernes et efficaces et elle possède en tout ou en partie des mines d'uranium d'où l'on extrait du minerai à des coûts concurrentiels.

● (1540)

L'autre partenaire, la Saskatchewan Mining Development Corporation, est un des plus importants fournisseurs d'uranium au monde: en 1986, elle a fourni 7 p. 100 de la production totale de l'Occident. Elle a conclu de très intéressants contrats de vente qui s'étendent jusque dans les années 90. Comme la société intensifie ses travaux d'exploration depuis quelques années, elle possède quelques-unes des plus importantes réserves commerciales au monde.